

Chapitre IV : développement et sous-développement

1. Définition de développement.

La définition de développement nous renvoie souvent à celle proposée par François Perroux en 1961 : c'est « la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rendent apte à faire croître cumulativement et durablement son produit réel et global »². Cette définition nous confirme que le développement est un processus de long terme, qui a des effets durables provoquant ainsi des bouleversements plus grands. C'est un phénomène qualitatif des changements structurels dans la société tout entière pour l'amélioration des conditions et de la qualité de vie d'une population (revenus, éducation, santé, libertés civiles et politiques, etc.). Le développement passe comme le souligne Frédéric Teulon (1992), par l'urbanisation, l'industrialisation, l'alphabétisation et la formation et produit au confluent de cette combinaison un système plus efficace (par accumulation de richesses) où les besoins humains se révèlent mieux satisfaits.³ C'est la raison pour laquelle le développement économique est associé au progrès. Toutefois, la définition du concept de développement implique de le distinguer de celui de la croissance économique qui est d'ordre quantitatif d'accumulation de la richesse et qui se traduit par l'augmentation du PIB. « La croissance est d'ordre quantitatif et se traduit par l'augmentation des grandeurs économiques, considérée comme l'une des multiples composantes du phénomène complexe qu'est le développement »⁴. Cette croissance est une composante essentielle et une condition nécessaire pour le développement. Cependant, la croissance peut se réaliser sans forcément entraîner le développement surtout lorsqu'il s'agit d'une répartition très inégalitaire des richesses. Entre la population.

² François Perroux, *L'économie du XXème siècle*, Paris, PUF, 1964, p. 155

³ Teulon, Frédéric, *Croissance, Crise et Développement*, Paris, Presses Universitaires de France, 1992, p. 15.

⁴ Jean Ronald L'égoutté, *Définir le développement : historique et dimensions d'un concept plurivoque*, Cahier de recherche Vol. 1, n° 1, Montréal, Février 2001, p. 15-16.

1.1- Développement humain.

En 1990, le Programme des nations unies pour le développement (PNUD) a introduit le concept de développement humain dans un rapport désormais annuel intitulé « Rapport mondial sur le développement humain ». Il s'agit d'un développement qui a « pour objectif de créer un environnement dans lequel les individus puissent développer pleinement leur potentiel et mener une vie productive et créative, en accord avec leurs besoins et leurs intérêts. La véritable richesse des nations, ce sont leurs habitants »⁵. Ce développement se fonde sur la notion du bien-être social qui reflète la qualité de vie des individus au sein de la société. Donc, l'objectif est de placer l'homme au centre du processus de développement.